



MAIRIE
DE
MURATO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURATO

SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 novembre à 18h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

**DELIBERATION
DL-2024-62**

PRESENTS : M. ANTONI Francis, M. CLEMENTI Albert, M. FESSLER Charles, M. FLORI Claude, M. GIANSILY Yves, M. LUCCHETTI Sébastien, M. MURATI Joseph-Antoine, M. MURATI Lucas.

ABSENTS : M. COPPI Jacques, M. IANNELLI François, M. LAFFOND Alain, M. LECCIA Lucien.

REPRESENTES : Mme FLORI Céline représentée par M. FLORI Claude, M. MAZZONI Pierre-Ange par M. ANTONI Francis.

Date de la convocation : **31/10/2024**

Nb Conseillers afférents au CM : **15**
Nb Conseillers en exercice : **14**
Nb Conseillers présents : **8**
Nb Conseillers représentés : **2**
Quorum : **8**

Le quorum étant atteint, M. LUCCHETTI Sébastien a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Budget principal - Réalisation d'un prêt relais auprès du Crédit Agricole pour le préfinancement des opérations d'investissement engagés en fin d'exercice 2024

Monsieur le Maire expose au Conseil

Les subventions prévues pour les investissements engagés par la commune en fin d'année 2024 ne seront perçues qu'à une date différée, générant ainsi un décalage de trésorerie.

Afin d'assurer la continuité des engagements financiers et d'éviter toute difficulté dans le paiement des fournisseurs ou des prestataires, il est nécessaire de contracter un prêt relais auprès du Crédit Agricole. Ce prêt permettra de préfinancer les recettes d'investissement jusqu'à l'encaissement effectif des subventions.

Caractéristiques du prêt

Montant : 209 000€

Durée : 36 mois, différé de 33 mois

Taux : 3,60% fixe

Frais de dossier : 1 000 €

Echéance : Constante

Modalités de remboursement : paiement trimestriel des intérêts, remboursement du capital in fine

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré

Pour : 10	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

- **DECIDE** de contracter auprès du Crédit Agricole un prêt relais selon les caractéristiques ci-dessus exposées.
- **S'ENGAGE** pendant toute la durée à prendre toutes mesures budgétaires permettant le paiement des échéances du prêt en capital, intérêts et accessoires.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt et à procéder ultérieurement, sans autre délibération, à l'ensemble des opérations consécutives à l'exécution du prêt et **REÇOIT** tous pouvoirs à cet effet.

Le Maire
M. Claude FLORI

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.
Au registre sont les signatures

POUR COPIE CONFORME
LE MAIRE
Claude FLORI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20241108-DL-2024-62-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2024